

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, NOUAILLES Didier, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques, TOULOUSE Serge et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, TYNDIUK Allyssone Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à BESSON Valérie Mme GINDRE Anne ayant donné pouvoir à DA SILVA Jonathan Mme MAJER Lynda ayant donné pouvoir à LEROY Fabien
Commune de DESERTINES	<u>Secrétaire</u> : M. DESNOUX Patrice

DELIBERATION N° 2023-01-10

OBJET : EXTENSION DE LA RÉGIE DE RECETTES A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « BROC LIVRES »

CONSIDÉRANT la tenue, le 1er juillet 2023, de la manifestation « Broc Livres »

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de cette manifestation, seront commercialisés des livres, des revues et des CD mis en réserve à la Médiathèque,

CONSIDÉRANT que pour la commercialisation de ces livres, revues et CD, il convient de procéder à une extension de la régie de recettes de la médiathèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants pour la commercialisation des livres et des revues, vendues à l'occasion de la manifestation « Broc Livres »

- 1 euro le lot de 3 livres
- 1 euro le lot de 5 revues
- 1 euro le lot de 3 CD

D'AUTORISER l'extension de régie de la recettes de la médiathèque, nécessaire à la commercialisation de ces livres, revues et CD.

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN.

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 21.03.2023
et de la publication ou notification
le 21.03.2023

Le Maire,

